

Proximité de la Marina : règlements et pratiques environnementales en vigueur

Voici certains règlements ayant trait aux pratiques environnementales que doivent obligatoirement respecter tous les usagers de la Marina du Port de Québec, sous peine d'expulsion.

Déplacements dans le bassin

- Il est strictement interdit pour les plaisanciers de naviguer dans le bassin, sauf pour en entrer et en sortir.
- Les usagers doivent utiliser leur embarcation de façon sûre et réfléchie en tout temps et ne faire fonctionner le moteur qu'au besoin.

Gestion des déchets

- Les usagers de la marina doivent déposer tous les déchets et le recyclage (verre, carton, plastique) dans les conteneurs prévus à cet effet.
- Il est interdit de jeter de la nourriture dans le bassin Louise. Il est également interdit de nourrir les canards et les oiseaux.
- L'utilisation de savons biodégradables est obligatoire.

Gestion des eaux usées

- Il est strictement interdit de vidanger les eaux usées sanitaires des réservoirs de stockage ailleurs qu'aux installations de vidange approuvées.
- La marina dispose de trois pompes septiques afin d'assurer un service constant pour le pompage des réservoirs. Ce service est même disponible sans que le bateau ait à se déplacer dans la marina.

Gestion des matières dangereuses

- La Marina offre le service de collecte des matières dangereuses recyclables (MDR) afin de s'assurer de l'entreposage sécuritaire et de la disposition adéquate de ces MDR (filtres et huiles usées, antigel, batteries, etc.).
- Les usagers doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout déversement de contaminants au sol ou dans l'eau. Ils seront tenus responsables en cas d'incident.
- Les travaux de réparation ne sont pas autorisés sur les bateaux qui sont à l'eau. Lorsque le bateau est en entreposage, les usagers doivent effectuer les travaux d'entretien de leur embarcation dans le respect des règlements et s'assurer qu'aucun contaminant ne soit déversé au sol.

Respect de l'environnement avoisinant

- Les usagers doivent démontrer en tout temps leur respect pour l'environnement et pour les baigneurs avec lesquels ils partagent le bassin, de même que les poissons, les oiseaux, et les autres animaux.

Eau du bassin Louise

- À noter que l'eau du bassin Louise est constamment renouvelée, car les écluses sont fréquemment ouvertes pendant de longues périodes, notamment lors des passages libres.

Rappelons que la qualité de l'eau du bassin Louise est évaluée presque quotidiennement par la Ville de Québec au cours de la saison de baignade. Les résultats des deux premières années d'opération du bain portuaire démontrent que la qualité de l'eau est parfaitement propice à la baignade.

Pour en savoir plus, consultez la [section sur la qualité de l'eau](#).